



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/639

Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres du Musée des beaux-arts de Lyon au
Département de l'Isère / Musée Champollion de Grenoble

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/639 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT
D'ŒUVRES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON AU
DEPARTEMENT DE L'ISERE / MUSEE CHAMPOLLION DE
GRENOBLE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Département de l'Isère prépare pour le printemps 2021 l'ouverture du Musée Champollion à Vif, ci-après dénommé Musée Champollion. Acquis par le Département auprès des descendants de Jacques-Joseph Champollion-Figeac, frère aîné de l'égyptologue, la propriété familiale de Vif est l'objet d'un ambitieux projet de rénovation. Il repose sur la valorisation d'un fonds en grande partie inédit, à forte cohérence patrimoniale. Dans la maison familiale, les descendants ont conservé décors intérieurs, objets personnels des frères Champollion, notes de travail, notamment des estampages de la pierre de Rosette, une importante bibliothèque et une abondante correspondance.

Une section du parcours permanent est consacrée à l'expédition d'Égypte menée par Bonaparte. Afin d'évoquer le travail des scientifiques et les objets représentés dans la *Description de l'Égypte*, le dépôt gracieux d'un panneau de moucharabieh est consenti par le Musée des beaux-arts de Lyon au Département de l'Isère pour le Musée Champollion.

Une convention de dépôt est proposée pour une durée de cinq ans, renouvelable par avenant.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce dépôt.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt d'œuvres du Musée des beaux-arts de Lyon au Département de l'Isère / Musée Champollion de Vif est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter, ainsi que tout acte afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET